

ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE le 31 octobre 2022 des certificats de conformité ont été délivrés par le greffier adjoint de la Ville de Montréal à l'égard des résolutions CA22 3 009 0269 et CA22 3 009 0270, adoptées lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 septembre 2022 et qui accordent les projets particuliers suivants :

Résolution numéro CA22 3 009 0269, accordant les projets particuliers numéros PP-142-1 et PP-142-2 :

Projet particulier numéro PP-142-1

«Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment mixte (résidentiel et commercial) projeté en remplacement des bâtiments situés aux 12001-12005 et 12009-12013 rue Notre-Dame Est, sur le futur lot projeté suite à l'assemblage des lots 1 092 992 et 1 093 022 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de Pointe-aux-Trembles ».

Projet particulier numéro PP-142-2

«Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment mixte (résidentiel et commercial) projeté en remplacement des bâtiments situés aux 12001-12005 et 12009-12013 rue Notre-Dame Est, sur le futur lot projeté suite à l'assemblage des lots 1 092 992 et 1 093 022 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de Pointe-aux-Trembles.», et ce pour la zone 232.

Résolution numéro CA22 3 009 0270, accordant les projets particuliers numéros PP-143-1, PP-143-2 et 143-3 :

Projet particulier numéro PP-143-1

«Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment mixte (résidentiel et commercial) projeté en remplacement des bâtiments situés aux 11 990, 11 994, 12 000 et 12 020-12 022 rue Notre-Dame Est, et au 83 rue Sainte-Anne, sur le futur lot projeté suite à l'assemblage des lots 1 092 950, 1 092 949, 1 092 970, 1 092 971, 5 176 330 et 5 176 331 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de Pointe aux-Trembles ».

Projet particulier numéro PP-143-2

«Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment mixte (résidentiel et commercial) projeté en remplacement des bâtiments situés aux 11 990, 11 994, 12 000 et 12 020-12 022 rue Notre-Dame Est, sur le futur lot projeté suite à l'assemblage des lots 1 092 950, 1 092 949, 1 092 970, 1 092 971, 5 176 330 et 5 176 331 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de Pointe-aux-Trembles, et ce pour la zone 232.»

Projet particulier numéro PP-143-3

«Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment (résidentiel) projeté en remplacement du situé au 83 rue Sainte-Anne, sur le futur lot projeté suite à l'assemblage des lots 1 092 950, 1 092 949, 1 092 970, 1 092 971, 5 176 330 et 5 176 331 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de Pointe-aux-Trembles, et ce pour la zone 219.»

Ces résolutions ont été jugées conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire et sont entrées en vigueur le 31 octobre 2022

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces résolutions dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12 090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 9 novembre 2022

Le secrétaire d'arrondissement
Joseph Araj, notaire